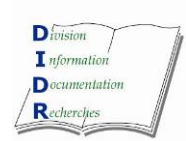


ARMENIE



Note

15 juillet 2014



Situation administrative des réfugiés syriens d'origine arménienne en Arménie

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008)

[cf.

https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Accès à la nationalité arménienne : conditions générales	3
1.1. Dispositions légales.....	3
1.2. Documents à fournir.....	3
1.3. Conditions de domicile.....	4
2. Accueil des réfugiés syro-arméniens depuis le commencement du conflit syrien en 2011	4
2.1. Conditions d'accès au territoire arménien.....	4
2.2. Documents civils et religieux syriens de nature à prouver une origine arménienne.....	5
2.3. Accès à la nationalité et aux droits politiques en Arménie.....	5
2.4. Double nationalité et droits politiques dans le pays d'origine	6
2.5. Tentative de réinstallation au Haut-Karabagh	6
3. Insertion des Syro-Arméniens dans la société arménienne	6
3.1. Droits sociaux	6
3.2. Difficultés économiques et sociales.....	7
Bibliographie	9

1. Accès à la nationalité arménienne : conditions générales

1.1. Dispositions légales

La **Loi arménienne sur la nationalité** (loi du 6 novembre 1995 amendée le 26 février 2007) ouvre la naturalisation à toute personne en faisant la demande, sans condition de trois ans de résidence ni de connaissance de la langue arménienne, si « elle est mariée à un ressortissant de la république d'Arménie ou a un enfant de nationalité arménienne » (Art. 11.1), si elle a « un ou des parents titulaires de la nationalité arménienne ou qui était né sur le territoire arménien et a demandé la nationalité dans les trois années suivant son 18^{ème} anniversaire » (Art. 11.2), ou si elle a « des origines arméniennes » (Art. 11.2)¹.

1.2. Documents à fournir

Selon une réponse fournie à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada (CISRC/IRBC) par l'ambassade d'Arménie au Canada, toute personne d'origine arménienne peut demander la citoyenneté arménienne selon une procédure simplifiée. Les pièces à fournir sont :

- Un passeport avec traduction certifiée et authentifiée de la page d'identité.
- Une lettre au président de la République d'Arménie.
- Un formulaire rempli.
- 6 photographies de type passeport.
- Un acte de naissance établi par les services du pays d'origine avec traduction certifiée et authentifiée ; à défaut, une lettre expliquant le défaut de ce document.
- Si l'acte de naissance ne mentionne pas l'origine arménienne du demandeur, celui-ci doit impérativement produire une lettre spéciale de l'Eglise arménienne, celle-ci tenant des registres à cet effet.
- Un certificat de mariage, si son conjoint est citoyen arménien.
- Une photocopie de la page d'identité du passeport arménien du conjoint.
- 2 US\$ en argent liquide ou en chèque certifié.

Le demandeur peut présenter sa demande hors d'Arménie ; s'il est d'origine arménienne, il est exempté des obligations habituelles qui sont un séjour de 3 ans dans le pays, une pratique courante de la langue arménienne et une connaissance suffisante de la Constitution arménienne².

¹ RA Law on Citizenship (Loi sur la citoyenneté de la République d'Arménie, traduction anglaise), 2008.

² Immigration and Refugee Board of Canada, « Armenia and Syria: Procedure for Syrians of Armenian origin to obtain Armenian citizenship from other countries, such as Canada », 11/10/2013.

1.3. Conditions de domicile

Jusqu'en 2008, la loi sur la nationalité obligeait le demandeur à déclarer une adresse sur le territoire arménien, ce qui amenait certains demandeurs à déclarer une adresse de complaisance fournie par un ami, mais cette condition a été levée par la suite et le demandeur peut maintenant déclarer une adresse dans son pays d'origine³.

2. Accueil des réfugiés syro-arméniens depuis le commencement du conflit syrien en 2011

2.1. Conditions d'accès au territoire arménien

Depuis le début du conflit syrien au printemps 2011, l'Arménie a reçu plusieurs milliers de réfugiés syriens, en grande majorité des Arméniens ethniques. Leur nombre était évalué à 5 000 à la fin de 2012, 6 000 au début de 2013, 10 000 au milieu de 2013 et 11 000 au printemps 2014⁴. Le nombre précis de Syriens résidant en Arménie est incertain⁵.

Les Syriens peuvent demander un visa aux **représentations diplomatiques arméniennes d'Alep et de Damas**⁶. Le consulat d'Arménie à Deir ez-Zor ne semble pas en service actuellement⁷. En août 2012, les autorités ont annoncé une série de mesures provisoires pour **faciliter la délivrance de passeports et visas aux postes-frontières**, exempter les Syro-Arméniens⁸ des frais de prolongation de visa et accepter des **documents autres que l'acte de naissance** pour prouver l'origine arménienne⁹. La suppression des **frais de prolongation de visa et d'obtention d'un permis de séjour** est entrée dans la loi un an plus tard¹⁰.

Il est arrivé qu'une famille étendue syro-arménienne transitant par la Turquie se voie **refuser l'entrée sur le territoire arménien** pour n'avoir pas pu prouver son

³ Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie, « *Dual Citizenship* », consulté le 07/07/2013.

⁴ RFE/RL, « *Syrians To Cast First Ballots In Armenia* », 08/02/2013. Freedom House, « *Nations in Transit 2013 - Armenia* », 18/06/2013. US Department of State, « *Report on Human Rights Practices 2013 - Armenia* », 27/02/2014. RFE/RL, « *Armenian Refugees Vote In Syrian Election* », 28/05/2014

⁵ US Department of State, « *Report on Human Rights Practices 2013 - Armenia* », 27/02/2014.

⁶ Immigration and Refugee Board of Canada, « *Armenia and Syria: Procedure for Syrians of Armenian origin to obtain Armenian citizenship from other countries, such as Canada* », 11/10/2013.

⁷ Ambassade d'Arménie en Syrie, « *Consulate of Armenia in Deir ez-Zor, Syria* », consulté le 07/07/2014.

⁸ Dans les publications en français, la forme « *Syro-Arméniens* » pour désigner les Arméniens ethniques de Syrie semble plus répandue que « *Arméno-Syriens* ». Le ministère arménien de la Diaspora emploie, en anglais, la forme « *Syrian-Armenians* ».

⁹ Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie, « *Representatives of government agencies dealing with Syrian-Armenians' issues hold consultation at the RA Ministry of Diaspora* », 21/08/2012.

¹⁰ RFE/RL, « *Yerevan To Waive Immigration Fees For Syrian Armenians* », 30/08/2013. Immigration and Refugee Board of Canada, « *Armenia and Syria: Procedure for Syrians of Armenian origin to obtain Armenian citizenship from other countries, such as Canada* », 11/10/2013.

origine arménienne, ou, dans un autre cas, parce que les autorités arméniennes la soupçonnaient de vouloir migrer vers un pays tiers ; mais de tels cas, qui ont déclenché des controverses en Arménie, semblent exceptionnels¹¹.

2.2. Documents civils et religieux syriens de nature à prouver une origine arménienne

La législation civile syrienne est fondée sur le **Code de statut personnel** de 1953. **L'acte de naissance syrien mentionne la religion de l'enfant** : islam, christianisme ou judaïsme¹². Si ce document ne précise pas à quelle branche du christianisme il appartient, c'est **l'attestation fournie par une des Eglises arméniennes** qui permet de prouver l'origine arménienne du demandeur ; aucune information complémentaire n'a pu être trouvée sur ce type d'attestation¹³. Au plan religieux, les Arméniens de Syrie se partagent entre le catholicossat (patriarcat) orthodoxe d'Etchmiadzine (Arménie), le catholicossat orthodoxe d'Antalias (Liban)¹⁴, l'Eglise catholique arménienne (uniata, dépendant de l'Eglise catholique romaine mais avec un rite spécifique) et de petites communautés protestantes¹⁵.

Depuis août 2012, l'administration arménienne a reçu des directives recommandant d'accepter comme preuve d'origine arménienne **des documents d'identité autres que l'acte de naissance**¹⁶.

2.3. Accès à la nationalité et aux droits politiques en Arménie

Parmi les Syro-Arméniens arrivés en Arménie depuis 2011, un petit nombre (417 en juillet 2013) ont obtenu le statut de **réfugié**, tandis que la grande majorité demandait ou obtenait **la citoyenneté arménienne ou un permis de séjour de longue durée**¹⁷.

Selon le Département d'Etat américain, bien que la **législation arménienne sur l'asile** présente un certain nombre de lacunes les demandeurs d'asile syro-

¹¹ RFE/RL, « *Syrian Family Denied Visa At Yerevan Airport* », 28/08/2013. Id., « *Yerevan To Waive Immigration Fees For Syrian Armenians* », 30/08/2013.

¹² US Department of State, « *2012 International Religious Freedom Report - Syria* », 20/05/2013.

¹³ Immigration and Refugee Board of Canada, « *Armenia and Syria: Procedure for Syrians of Armenian origin to obtain Armenian citizenship from other countries, such as Canada* », 11/10/2013.

¹⁴ Le catholicossat orthodoxe (ou apostolique) d'Antalias compte un diocèse au Liban, deux en Syrie (Alep et Damas) et plusieurs dans le reste du Moyen-Orient. Voir Eglise arménienne – Catholicossat de Cilicie – Antalias – Liban.

<http://www.armenianorthodoxchurch.org/en/contact>

¹⁵ Anika RABO, « *Conviviality and conflict in contemporary Aleppo* », in *Religious Minorities in the Middle East: Domination, Self-empowerment, Accomodation*, dir. Anne Sofie ROALD et Anh Nga LONGVA, Brill, 2011, p. 137-138. CHICLET Christophe, « Les Arméniens de Syrie prennent le chemin de l'exil », MyEurop.info, 09/01/2013.

¹⁶ Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie, « *Representatives of government agencies dealing with Syrian-Armenians' issues hold consultation at the RA Ministry of Diaspora* », 21/08/2012.

¹⁷ US Department of State, « *Report on Human Rights Practices 2013 - Armenia* », 27/02/2014.

arméniens bénéficient d'un accueil plus favorable que les demandeurs d'origine non arménienne¹⁸.

Selon les autorités arméniennes, **les Syro-Arméniens bénéficient d'une procédure de naturalisation relativement rapide ; leurs demandes sont traitées en priorité, le délai d'attente étant estimé par les autorités à 6 ou 7 mois** alors qu'il peut atteindre 14 mois pour les ressortissants d'autres pays¹⁹.

Au début de 2013, **environ 3 000 Syriens d'origine arménienne avaient obtenu la nationalité de la République d'Arménie, soit la moitié des 6 000 réfugiés arrivés depuis le début de la guerre civile syrienne en 2011** ; une partie d'entre eux ont pu voter lors de l'élection présidentielle du 18 février 2013 ; ceux qui n'avaient pas encore de résidence permanente ont pu s'inscrire sur la **liste électorale complémentaire** du district²⁰.

2.4. Double nationalité et droits politiques dans le pays d'origine

La loi arménienne autorise la **double nationalité**²¹. Les citoyens syriens vivant en Arménie peuvent **voter aux élections syriennes** en s'inscrivant à l'ambassade de Syrie à Erevan ; plusieurs centaines d'entre eux auraient profité de ce droit à l'approche de l'élection présidentielle syrienne de juin 2014²².

2.5. Tentative de réinstallation au Haut-Karabagh

Les autorités *de facto* du **Haut-Karabagh**, Etat autoproclamé lié à l'Arménie mais non reconnu internationalement, cherchent à implanter des familles de réfugiés syro-arméniens au Haut-Karabagh et dans la bande de Latchi, territoires disputés depuis le conflit de 1991-1994 et revendiqués par l'Azerbaïdjan ; quelques dizaines de familles syro-arméniennes s'y seraient installées²³.

3. Insertion des Syro-Arméniens dans la société arménienne

3.1. Droits sociaux

¹⁸ US Department of State, « *Report on Human Rights Practices 2013 - Armenia* », 27/02/2014.

¹⁹ Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie, « *Representatives of government agencies dealing with Syrian-Armenians' issues hold consultation at the RA Ministry of Diaspora* », 21/08/2012. Immigration and Refugee Board of Canada, « *Armenia and Syria: Procedure for Syrians of Armenian origin to obtain Armenian citizenship from other countries, such as Canada* », 11/10/2013.

²⁰ RFE/RL, « *Syrians To Cast First Ballots In Armenia* », 08/02/2013.

²¹ *RA Law on Citizenship* (Loi sur la citoyenneté de la République d'Arménie, traduction anglaise), 2008. Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie, « *Dual Citizenship* », consulté le 07/07/2013.

²² RFE/RL, « *Armenian Refugees Vote In Syrian Election* », 28/05/2014.

²³ RFE/RL, « *Yerevan Expects Further Armenian Exodus From Syria* », 02/09/2013.

La plupart des Syro-Arméniens sont concentrés à **Erevan**, la capitale ; cependant, les autorités nationales et municipales cherchent à encourager leur réinstallation dans des petites villes, notamment Ashtarak, Etchmiadzine et Masis ; le plus avancé de ces projets est la « *Nouvelle Alep* » à **Ashtarak**, à 20 km à l'ouest d'Erevan²⁴.

Les Syro-Arméniens en Arménie bénéficient d'un certain nombre de droits sociaux²⁵. Selon la loi arménienne, les ressortissants étrangers, les apatrides avec statut de résident et les réfugiés ont droit aux **aides médicales et sociales**, sous certaines conditions, au même titre que les citoyens arméniens ; selon un récent rapport du Conseil de l'Europe, les **conditions d'attribution** de ces aides à des non-nationaux sont cependant mal établies²⁶.

Les Syro-Arméniens ont le droit d'utiliser leur **permis de conduire syrien** pendant un an²⁷.

Les enfants syro-arméniens ont accès aux **écoles** arméniennes sans frais d'inscription²⁸. Ils peuvent bénéficier de bourses scolaires²⁹. Depuis 2012, il existe au moins une école spéciale, l'**Ecole cilicienne**³⁰ (*Cilician School*), destinée aux enfants syro-arméniens, enseignant en arménien, arabe, anglais et autres langues ; le cursus, initialement calqué sur les programmes syriens dans la perspective d'un retour au pays d'origine, semble s'être en partie rapproché du cursus arménien³¹.

Les Syro-Arméniens peuvent rencontrer certains **problèmes de communication** car ils parlent généralement le dialecte arménien occidental, assez différent de l'arménien oriental en usage en Arménie, et ils ont pour seconde langue l'arabe et non le russe³².

3.2. Difficultés économiques et sociales

Les autorités arméniennes, depuis l'indépendance du pays en 1991, encouragent le **retour de la diaspora arménienne vers son pays d'origine** ; les Syro-Arméniens

²⁴ RFE/RL, « *Government Mulls 'Syrian Districts' In Armenian Towns* », 06/03/2013. RFE/RL, « *'New Aleppo' Planned For Syrians In Armenia* », 07/08/2013.

²⁵ New York Times, « *Armenians Fleeing Anew as Syria Erupts in Battle* », 11/12/2012. CHICLET Christophe, « Les Arméniens de Syrie prennent le chemin de l'exil », MyEurop.info, 09/01/2013.

²⁶ Conseil de l'Europe – European Committee of Social Rights, « *European Committee of Social Rights Conclusions 2013 (Armenia) Articles 3, 12, 13 and 14 of the Revised Charter* », 05/12/2013.

²⁷ RFE/RL, « *Yerevan To Waive Immigration Fees For Syrian Armenians* », 30/08/2013.

²⁸ Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie, « *Representatives of government agencies dealing with Syrian-Armenians' issues hold consultation at the RA Ministry of Diaspora* », 21/08/2012. Immigration and Refugee Board of Canada, « *Armenia and Syria: Procedure for Syrians of Armenian origin to obtain Armenian citizenship from other countries, such as Canada* », 11/10/2013.

²⁹ RFE/RL, « *Syrian Students Get Government Scholarships In Armenia* », 28/12/2012.

³⁰ La Cilicie, région du sud de la Turquie, abritait une importante communauté arménienne à l'époque ottomane ; depuis les événements de 1915-1921, celle-ci s'est dispersée en Syrie, au Liban et dans d'autres pays ; le patriarcat arménien de Sis, en Cilicie, a été transféré à Antalias au Liban.

³¹ New York Times, « *Armenians Fleeing Anew as Syria Erupts in Battle* », 11/12/2012. BBC News, « *Armenians flee Syria for their ancestral homeland* », 22/03/2013. Hayern Aysor, « *First alumni of Cilician School will be continuing their studies at high schools or colleges in Yerevan* », 20/06/2013.

³² US Department of State, « *Report on Human Rights Practices 2013 - Armenia* », 27/02/2014.

sont pour la plupart des citoyens d'Alep ou d'autres grandes villes, avec un bon niveau d'éducation et une culture d'entrepreneurs, de sorte que leur insertion pourrait être économiquement avantageuse pour le pays³³.

Cependant, l'Arménie souffre d'une **situation économique et sociale difficile avec un taux de chômage élevé** ; au début de 2013, 80% des réfugiés syro-arméniens n'avaient pas trouvé d'emploi³⁴. Leur situation économique reste précaire malgré l'aide de plusieurs **ONG** financées par la diaspora arménienne³⁵.

Les Syro-Arméniens, issus pour la plupart de la classe moyenne, peuvent **fonder une entreprise en Arménie** en bénéficiant d'aides gouvernementales telles que des prêts à taux réduits³⁶. Malgré cette bienveillance des autorités, certains auraient été rencontrés des difficultés dues à des monopoles d'hommes d'affaires locaux, à une bureaucratie et à une fiscalité assez contraignantes, ainsi qu'à des menaces et agressions physiques venant de groupes mafieux, ces difficultés n'étant d'ailleurs pas particulières aux Syro-Arméniens³⁷.

En 2011-2012, beaucoup de Syro-Arméniens espéraient un **retour dans leur pays natal** dès que la situation sécuritaire se serait améliorée³⁸. A mesure que le conflit syrien se prolonge, c'est de plus en plus **l'émigration vers les pays tiers** qui devient une perspective attirante³⁹. Au printemps 2013, les autorités estimaient qu'environ 5 000 Syro-Arméniens avaient quitté l'Arménie « *pour raisons diverses* »⁴⁰.

³³ New York Times, « *Armenians Fleeing Anew as Syria Erupts in Battle* », 11/12/2012. RFE/RL, « *Syrian Students Get Government Scholarships In Armenia* », 28/12/2012.

³⁴ New York Times, « *Armenians Fleeing Anew as Syria Erupts in Battle* », 11/12/2012. CHICLET Christophe, « *Les Arméniens de Syrie prennent le chemin de l'exil* », MyEurop.info, 09/01/2013.

³⁵ CHICLET Christophe, « *Les Arméniens de Syrie prennent le chemin de l'exil* », MyEurop.info, 09/01/2013. Freedom House, « *Nations in Transit 2013 - Armenia* », 18/06/2013. Public Radio of Armenia, « *Hayastan All-Armenian Fund continues to raise worldwide support for Syrian-Armenian community* », 27/06/2013. Caritas, « *Caritas aide des frères syro-arméniens à se construire une nouvelle vie* », 21/03/2014.

³⁶ RFE/RL, « *Government Body Offers Cheap Credit To Syrian Armenians* », 29/11/2012.

³⁷ RFE/RL, « *Government Body Offers Cheap Credit To Syrian Armenians* », 29/11/2012. Eurasianet, « *Some Syrian Refugees Want to Leave* », 01/05/2014.

³⁸ New York Times, « *Armenians Fleeing Anew as Syria Erupts in Battle* », 11/12/2012.

³⁹ RFE/RL, « *Yerevan To Waive Immigration Fees For Syrian Armenians* », 30/08/2013. CHICLET Christophe, « *Les Arméniens de Syrie prennent le chemin de l'exil* », MyEurop.info, 09/01/2013.

⁴⁰ Eurasianet, « *Some Syrian Refugees Want to Leave* », 01/05/2014.

Bibliographie

[Sites internet consultés entre le 7 et le 11 juillet 2014]

Ouvrage

Anika RABO, « *Conviviality and conflict in contemporary Aleppo* », in *Religious Minorities in the Middle East: Domination, Self-empowerment, Accommodation*, dir. Anne Sofie Roald et Anh Nga Longva, Brill, 2011.

Législation nationale

RA Law on Citizenship (Loi sur la citoyenneté de la République d'Arménie, traduction anglaise), 2008.

<http://www.mindiaspora.am/en/erkqaghaqaciutyun>

Constitution de la République d'Arménie (05/07/1995, amendée en 2005)

<http://www.parliament.am/parliament.php?id=constitution&lang=frn>

Rapports et communiqués internationaux et nationaux

Hayern Aysor, « *First alumni of Cilician School will be continuing their studies at high schools or colleges in Yerevan* », 20/06/2013.

<http://en.hayernaysor.am/%D5%AF%D5%AB%D5%AC%D5%AB%D5%AF%D5%B5%D5%A1%D5%B6-%D5%BE%D5%A1%D6%80%D5%AA%D5%A1%D6%80%D5%A1%D5%B6%D5%AB-%D5%A1%D5%BC%D5%A1%D5%BB%D5%AB%D5%B6-%D5%B7%D6%80%D5%BB%D5%A1%D5%B6%D5%A1%D5%BE/>

US Department of State, « *Report on Human Rights Practices 2013 - Armenia* », 27/02/2014.

http://www.ecoi.net/local_link/270647/387371_en.html

Conseil de l'Europe – European Committee of Social Rights, « *European Committee of Social Rights Conclusions 2013 (Armenia) Articles 3, 12, 13 and 14 of the Revised Charter* », 05/12/2013.

http://www.ecoi.net/file_upload/1226_1396944633_arm-ifu-iv-2014-003-eng.pdf

Immigration and Refugee Board of Canada, « *Armenia and Syria: Procedure for Syrians of Armenian origin to obtain Armenian citizenship from other countries, such as Canada* », 11/10/2013.

<http://www.refworld.org/category/COI,IRBC,QUERYRESPONSE,ARM,,,0.html>

Landinfo (Norvège), « *Syria : Passports and ID documents* », 21/06/2013.

<http://www.refworld.org/publisher/LANDINFO,,,5385bba1af4,0.html>

US Department of State, « *2012 International Religious Freedom Report - Syria* », 20/05/2013.

http://www.ecoi.net/local_link/247439/357654_en.html

Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie, « *Representatives of government agencies dealing with Syrian-Armenians' issues hold consultation at the RA Ministry of Diaspora* », 21/08/2012.

<http://www.mindiaspora.am/en/News?id=2182>

Ambassade d'Arménie en Syrie

<http://www.embassypages.com/missions/embassy2220/>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, « Aperçu opérationnel sous-régional 2014 - Europe orientale »

<http://www.unhcr.fr/cgi-bin/tehis/vtx/page?page=4aae621d883&submit=GO>

Hayern Aysor (Site d'information du ministère arménien de la Diaspora)

<http://en.hayernaysor.am/>

Ministère de la Diaspora de la République d'Arménie, « *Dual Citizenship* »

<http://www.mindiaspora.am/en/erkqaghagaciutyun>

Rapports et communiqués d'ONG

Caritas, « Caritas aide des frères syro-arméniens à se construire une nouvelle vie », 21/03/2014.

<http://www.caritas.org/fr/2014/03/caritas-aide-des-freres-syro-armeniens-se-construire-une-nouvelle-vie/>

Freedom House, « *Nations in Transit 2013 - Armenia* », 18/06/2013.

http://www.ecoi.net/file_upload/3256_1371628253_nit13-armenia-3rdproof.pdf

Institute for War and Peace Reporting (IWPR), « *Karabakh Offers New Home to Syrian Armenians* », 11/01/2013.

http://www.ecoi.net/local_link/235212/344111_en.html

Articles de presse

RFE/RL, « *Armenian Refugees Vote In Syrian Election* », 28/05/2014.

<http://www.azatutyun.am/content/article/25402141.html> .

Eurasianet, « *Some Syrian Refugees Want to Leave* », 01/05/2014.

http://www.ecoi.net/local_link/275023/390915_en.html

RFE/RL, « *Yerevan Expects Further Armenian Exodus From Syria* », 02/09/2013.

http://www.ecoi.net/local_link/257384/369532_en.html

RFE/RL, « *Yerevan To Waive Immigration Fees For Syrian Armenians* », 30/08/2013.

http://www.ecoi.net/local_link/225963/333662_en.html

RFE/RL, « *Syrian Family Denied Visa At Yerevan Airport* », 28/08/2013.

http://www.ecoi.net/local_link/225959/333658_en.html

RFE/RL, « *'New Aleppo' Planned For Syrians In Armenia* », 07/08/2013.

<http://www.azatutyun.am/content/article/25069116.html>

Public Radio of Armenia, « *Hayastan All-Armenian Fund continues to raise worldwide support for Syrian-Armenian community* », 27/06/2013.

<http://www.armradio.am/en/2013/06/27/hayastan-all-armenian-fund-continues-to-raise-worldwide-support-for-syrian-armenian-community/>

BBC News, « *Armenians flee Syria for their ancestral homeland* », 22/03/2013.

<http://www.bbc.com/news/world-europe-21844351>

RFE/RL, « *Government Mulls 'Syrian Districts' In Armenian Towns* », 06/03/2013.

http://www.ecoi.net/local_link/241463/350919_en.html

RFE/RL, « *Syrians To Cast First Ballots In Armenia* », 08/02/2013.

http://www.ecoi.net/local_link/238256/347345_en.html

RFE/RL, « *Syrian Students Get Government Scholarships In Armenia* », 28/12/2012.

http://www.ecoi.net/local_link/235382/344281_en.html

New York Times, « *Armenians Fleeing Anew as Syria Erupts in Battle* », 11/12/2012.

<http://www.nytimes.com/2012/12/12/world/middleeast/syrian-armenians-seek-shelter-in-armenia.html?pagewanted=all>

RFE/RL, « *Government Body Offers Cheap Credit To Syrian Armenians* », 29/11/2012.

<http://www.azatutyun.am/content/article/24785188.html>

Armenpress, « *'Cilician' school to be opened in Yerevan for Syrian Armenians* », 08/10/2012.

<http://armenpress.am/eng/news/695602/>

Article de blog

CHICLET Christophe, « *Les Arméniens de Syrie prennent le chemin de l'exil* », MyEurop.info, 09/01/2013.

<http://fr.myeurop.info/2013/01/09/les-armeniens-de-syrie-prennent-le-chemin-de-l-exil-6916>

Autres

Eglise arménienne – Catholicossat de Cilicie – Antelias – Liban

<http://www.armenianorthodoxchurch.org/en/contact>